

Enfants intersexes: faut-il interdire les opérations précoces?



Un enfant intersexe, aux Etats-Unis en juin 2019.

© AP Photo/Rick Bowmer

Florence Rosier

Publié jeudi 5 décembre 2019 à 16:05, modifié jeudi 5 décembre 2019 à 16:06.

Ethique

Enfants intersexes: faut-il interdire les opérations précoces?

Le Conseil d'Etat genevois a refusé de proscrire les interventions non nécessaires et non consenties chez les enfants dont le sexe n'est pas clairement défini à la naissance. A contrario, le comité d'éthique français, qui vient de publier ses recommandations sur le sujet, estime qu'il faut les bannir et que c'est à la personne elle-même de faire son choix

C'est un sujet sensible et douloureux, longtemps resté tabou. Un sujet difficile, aussi, tant il prête à des débats sur les plans sociétal, éthique, médical et légal. Ce sujet, c'est celui de la situation des personnes intersexes. Pour expliquer ce terme, on parle souvent de «variations du développement sexuel». Mais les associations de défense des droits des personnes intersexuées n'aiment guère cette définition. «Pour elles, c'est une façon d'inciter à opérer les enfants dont le développement sexuel n'est pas typiquement dans la norme», indique le professeur Blaise-Julien Meyrat, chirurgien-pédiatre au Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), à Lausanne.

Lire aussi: [Dans les stades, le malaise face aux athlètes intersexes](#)

Les opérations chirurgicales, justement, sont au cœur des discussions. Aussi bien à Genève qu'en France, où le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) a rendu ses [recommandations](#), le 27 novembre, sur la prise en charge des personnes intersexes. Il rejoint en cela la position de la Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine en Suisse, précurseur en la matière. Dès l'automne 2012, celle-ci recommandait de «ne pas faire d'interventions irréversibles d'assignation à un sexe avant que la personne ne puisse donner son consentement, donc avant que l'enfant ne soit capable de se prononcer par lui-même», décrypte François Ansermet, professeur honoraire de pédopsychiatrie aux universités de Genève et de Lausanne, et co-rapporteur de l'avis du CCNE.



[Plusieurs milliers de personnes transgenres et intersexes ont défilés à Paris à l'occasion de la 23ème Existrans, samedi 19 octobre. Juliette PAVY](#)

Anatomique, chromosomique, gonadique

Les variations du développement sexuel regroupent des situations très variées. Elles peuvent concerner le sexe chromosomique (XX pour les filles, XY pour les garçons), le sexe anatomique (les organes génitaux externes: pénis, clitoris, vagin, seins... et les organes

internes: utérus, trompes) et/ou le sexe gonadique (testicules et ovaires). La plupart de ces variations résultent d'anomalies génétiques affectant la production d'hormones sexuelles qui gouvernent la formation de ces organes, lors du développement embryonnaire.

Ces variations se manifestent sous de multiples formes: hypertrophie ou hypotrophie (voire absence) d'un ou de plusieurs organes, présence conjointe et/ou incomplète d'attributs masculins et féminins. Les problématiques congénitales, elles, sont plus répandues: chez le garçon, il s'agit souvent d'une absence de descente des testicules (cryptorchidie) ou d'une ouverture inappropriée de l'urètre (hypospadias). La grande majorité des cas ne posent pas de problème d'assignation à un sexe à la naissance.

Video de Hanne https://youtu.be/JbM8c_d1YMc

Jusqu'à 2% des naissances

Quelle en est la fréquence? Un grand flou règne. Selon les sources, elle varie de 0,02% à 2% des naissances, voire plus. Le nombre des opérations pratiquées et leur nature restent aussi mal connus. Quant à la prise en charge des personnes intersexes, «elle n'est pas consensuelle», souligne Francis Puech, gynécologue-obstétricien, professeur émérite à l'Université de Lille (France). Il le rappelle: «Pendant des décennies, beaucoup trop d'interventions, notamment beaucoup trop d'assignations à un sexe ont été réalisées de manière précoce, en l'absence de consentement des enfants, sans dialogue avec les parents ni les enfants, parfois même alors que le diagnostic était dissimulé.»

Que recommande le CCNE français? De distinguer deux situations. D'une part, celle où un caractère particulier du nouveau-né interroge sur la détermination du sexe: «La décision d'intervenir doit dans cette situation être repoussée, sauf urgence ou situation particulière, la personne concernée devant ainsi être associée au futur choix thérapeutique qui lui sera proposé.» D'autre part, pour les situations qui ne posent pas la nécessité d'une assignation sexuelle «mais qui, médicalement, sont considérées comme nécessaires, parfois graves, [...] la décision thérapeutique doit être prise après étude de la balance bénéfices/risques».

«Variations saines»

En Suisse, l'association InterAction défend les droits des personnes intersexes. «Sur le fond, il semblerait que le comité d'éthique français soit de notre avis: pas de traitements chirurgicaux ou hormonaux sans le consentement libre et éclairé ou sans nécessité médicale, indique Audrey Aegerter, sa présidente. Toutefois, ses recommandations laissent toujours entre les mains des médecins la définition de nécessité médicale et la capacité (ou non) de consentement de l'enfant.» Cette association souhaite faire reconnaître les variations du développement sexuel «comme des variations saines et naturelles du vivant». Elle milite aussi pour l'interdiction légale des opérations non consenties et non nécessaires. En avril 2019, le Grand Conseil de Genève avait accepté deux motions dans ce sens.

Mais le 16 octobre, le Conseil d'Etat du canton s'est prononcé contre cette interdiction, au motif qu'il n'y a plus d'opérations faites à Genève. Est-ce si sûr? «En Suisse, la plupart des endocrinologues que je connais sont contre les interventions précoces. Mais les chirurgiens sont beaucoup plus réservés», estime Blaise-Julien Meyrat. Selon lui, «les opérations en Suisse ont très nettement diminué en cas d'intersexuation. Mais pour les cas de variations du développement sexuel, malheureusement, je ne crois pas.»

«Le regard de la société sur la différence doit changer, pour admettre la diversité»

François Ansermet, professeur honoraire de pédopsychiatrie aux universités de Genève et de Lausanne

Le mois dernier, InterAction a donc écrit une lettre ouverte au Conseil d'Etat genevois. «Il est important de cesser les mutilations génitales faites sur les enfants avec une variation du développement sexuel en Suisse», écrivent ses auteurs. Ces mutilations ne sont-elles pas reconnues comme des violations des droits humains et des droits de l'enfant notamment par l'ONU, le Parlement européen, Amnesty International? Diego Esteban, député PS au Grand Conseil, a demandé le renvoi de la décision au Conseil d'Etat, maintenant invité à se repositionner. Au-delà de ce débat, c'est bien «le regard de la société sur la différence qui doit changer, pour admettre la diversité», conclut le professeur François Ansermet.



InterAction - Association Suisse pour les Intersexes

vor etwa einem Monat



Lettre ouverte envoyée au Conseil d'Etat Genevois le 7.11.2019 avec quelques nouveaux et nouvelles co-signataires.

Merci à toutes pour votre soutien et si vous désirez co-signez la lettre: il n'est jamais trop tard ! 😊

<https://www.inter-action-suisse.ch/.../lettre-ouverte-au-cons...>



INTER-ACTION-SUISSE.CH

Lettre ouverte au Conseil d'Etat Genevois

Lettre ouverte concernant la décision du Conseil d'Etat Genevois

👍 12

💬 Kommentieren

➡ 6